



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 81071

Texte de la question

Mme Sandrine Hurel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les conditions d'exercice des orthophonistes au sein des hôpitaux. Si l'accès de la formation au grade master a permis l'amélioration de leur situation, beaucoup reste à faire aux niveaux statutaire et salarial. Ainsi, la grille salariale situe ces professionnels à un niveau bac + 2 quand ils justifient d'une formation à bac + 5. Cela conduit à une désaffectation des postes d'orthophonistes hospitaliers et à un accroissement du nombre d'orthophonistes libéraux, ce qui n'est pas sans conséquence en termes d'inégalité d'accès aux soins orthophoniques. Il est en effet de plus en plus difficile, au sein d'un établissement hospitalier, d'obtenir un rendez-vous avec un orthophoniste, alors même que dans de nombreux cas une prise en charge rapide est vitale, comme c'est le cas pour les personnes atteintes de pathologies lourdes (cancer, suites d'accident vasculaire cérébral, autisme) et qui ont besoin d'apprendre ou de réapprendre à communiquer, à parler ou à manger. En outre, le fait de considérer les orthophonistes comme des auxiliaires médicaux induit un remboursement moindre de leurs prestations par la sécurité sociale, ce qui peut avoir un effet dissuasif vis-à-vis des patients. Aussi elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement, d'une part quant aux attentes de revalorisation salariale des orthophonistes exerçant à l'hôpital et, d'autre part, quant aux mesures à prendre pour mener une lutte efficace contre la dégradation de l'offre de soins orthophoniques dans les hôpitaux.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Hurel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81071

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4220

Question retirée le : 1er septembre 2015 (Fin de mandat)